



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

18 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GRÈVE AU CENTRE DE CONTRÔLE RÉGIONAL DE MARSEILLE

Les contrôleurs aériens du Centre de Contrôle Régional de Marseille (Centre en-Route de la Navigation Aérienne Sud-Est, à la Direction Générale de l'Aviation Civile), sont en grève pour revendiquer une hausse de leurs effectifs.

L'UNSA-ICNA porte les revendications des assemblées générales des contrôleurs aériens. Elles ont mandaté les organisations syndicales **pour réclamer un plan d'affectation fiable sur 3 ans, permettant de ramener les effectifs à 13 contrôleurs aériens par équipe à horizon 2023**, conformément à l'accord négocié en 2012 mais jamais respecté depuis.

Le Centre de Contrôle Régional de Marseille est chargé de contrôler et d'assister les avions évoluant dans un large quart sud-est de la France, ainsi qu'au-dessus de la Méditerranée. Il gère plus d'un million de vols par an, **un trafic aérien dont la croissance dépasse toutes les prévisions utilisées au début de la décennie pour définir les effectifs** de contrôleurs aériens nécessaires à la DGAC, et qui s'avèrent aujourd'hui largement sous-estimés.

En outre, **le Centre de Contrôle Régional de Marseille fait partie des derniers centres en Europe à ne pas avoir bénéficié du renouvellement des systèmes électroniques à la disposition des contrôleurs aériens.** Ce retard dans le programme de modernisation du CRNA Sud-Est empêche les gains de capacité constatés dans les centres modernisés. Il fait peser une lourde responsabilité sur les contrôleurs aériens qui doivent se contenter de bandelettes de papier pour identifier les avions qu'ils contrôlent, avec des outils d'aide à la décision sommaires, et dont les pannes se sont multipliées ces dernières années, particulièrement au Centre de Contrôle Régional de Marseille.

Pour masquer le manque d'effectifs et l'absence de nouveaux systèmes dans ce centre, une refonte de l'organisation du travail est imposée, et elle augmente considérablement la période de charge des contrôleurs. Or, sans autre perspective que l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires dans une période où la densité et la complexité du trafic sont déjà les plus fortes, les contrôleurs aériens rejettent cette réorganisation contrainte.

Si toutefois le plan d'affectation et de modernisation revendiqué par les contrôleurs du Centre de Contrôle Régional de Marseille était accepté par la Direction, et dans l'attente qu'il produise les effets escomptés, les contrôleurs aériens ne seraient pas opposés à négocier une nouvelle évolution sécurisée de leur période de charge, pour répondre aux enjeux de capacité et de performance qui attendent le CRNA Sud-Est et la navigation aérienne française.

Prochain appel à la mobilisation les 22, 26 et 27 mai 2018.

Contacts :

 presse@icna.fr

 [@UnsaICNA](https://twitter.com/UnsaICNA)

Plus d'infos sur les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ICNA)

En France, les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne assurent le service de contrôle de la navigation aérienne 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Ils sont 4000 à travailler dans une trentaine de tours de contrôle et 5 centres de contrôle en route pour assurer la sécurité, la régularité et l'efficacité de la circulation aérienne.

Recrutés à Bac+2, ils sont formés pendant 3 ans à l'École Nationale de l'Aviation Civile à Toulouse, puis de 1 à 3 ans sur leur centre d'affectation.

En 2017, les aiguilleurs du ciel français ont contrôlé plus de 3,1 millions de vols, faisant de la DSN le premier prestataire européen de services de navigation aérienne.

Plus d'infos sur le service minimum des contrôleurs aériens

Pour préserver la continuité du service public de contrôle aérien, le droit de grève des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne est strictement encadré par la loi.

Lorsqu'un préavis de grève est déposé, le service minimum est mis en œuvre à la DGAC et de nombreux contrôleurs aériens sont astreints à demeurer en fonction pour continuer d'assurer le contrôle aérien d'en moyenne 50% du trafic et la continuité territoriale avec la Corse et l'Outre-Mer.

En outre, les effectifs requis permettent l'exécution de la totalité des missions de secours ou de défense, dont les avions ne sont pas impactés par les régulations de trafic.